l'unanimité de faire assurer leur église pour £3,400, et leur presbytère pour £600.

Si, dans quelques semaines, il y avait au moins une cinquantaine de paroisses qui eussent répondu affirmativement, alors on pourrait annoncer, sur les *Mélanges*, une Assemblée qui se tiendrait à Montréal, dans laquelle on rédigerait les principaux réglemens de l'Association, et on adresserait immédiatement une requête à la Legislature afin de faire approuver la dite Association.

Monseigneur de Montréal à qui j'ai eu l'honneur de donner communication de ce projet, m'autorise à dire qu'il l'approuve entièrement, et qu'il verra avec beaucoup de plaisir son clergé le mettre à exécution.

13 Mai, 1850.

UN CURÉ DE CAMPAGNE.

N. B. Il doit être entendu que les lettres qui seront envoyées à ce sujet à M. le Rédacteur des *Mélanges*, devront être payées, si on les envoie par la poste.

P. S. Monsieur l'éditeur du *Journal de Québec* est prié de reproduire le présent article.

Qu'il me soit aussi permis de prier messieurs les curés du diocèse de Québec qui approuveraient ce mode d'Assurance, de faire, eux aussi, bien vite, à Québec, une Assemblée dont les délibérations seraient envoyées à celle de Montréal qui recevra certainement avec plaisir les avis relatifs à cette mesure, ainsi que les réglemens auxquels elle n'aurait pas pensé elle-même.

UN CURÉ DE CAMPAGNE.

MÉLANGES RELIGIEUX.

MONTREAL, VENDREDI 17 MAI 1850.

Ouverture du Parlement.

Mardi, à 3h. P. M. Son Excellence le Gouverneur Général se rendit à la Chambre du Conseil Législatif, dans les Bâtisses du Parlement. Les Membres du Conseil Législatif étant réunis, il plut à Son Excellence réclamer la présence de l'Assemblée Législative, et la Chambre étant présente, Son Excellence ouvrit la Troisième Session du Troisième Parlement de la Province du Canada, par le Discours suivant:

DISCOURS DU TRÔNE.

Honorables Messieurs du Conseil Législatif et Messieurs de l'Assemblée Législative,—

Je regrette profondément d'avoir à vous annoncer la mort de la Reine Douairière, Princesse dont les nombreuses vertus la rendaient chère à toutes les classes des sujets de sa majesté.

Les événements de l'année dernière, et la nécessité de pourvoir à un local convenable pour le Parlement pendant qu'il serait en Session, m'ayant imposé le devoir de prendre en considération, pendant la vacance l'important sujet renfermé dans l'adresse de la Chambre d'Assemblée de la dernière Session, relativement aux lieux où se tiendraient les réunions de la Législature, après mûre délibération, j'ai jugé convenable de donner effet à cette adresse, en vous convoquant ici.

Les changements importants qui ont été faits récemment dans les Lois de Navigation, et les améliorations opérées dans les Canaux Provinciaux, tendront, je l'espère à promouvoir considérablement les intérêts commerciaux de la Province, et à attirer vers la route du St. Laurent une portion considérable de l'émigration de l'Europe vers ce continent.

J'ai beaucoup de satisfaction pouvoir à vous informer que des nouvelles récentes d'Angleterre font connaître un accroissement marqué dans la valeur des fonds Publics Canadiens sur le marché Britannique. Vos délibérations vont tendre, j'en ai la satisfaisante conviction, à encourager la confiance renaissante.

Je comprends à tout-à-fait de quelle grande importance il est pour ces Colonies de mettre le Commerce entre les Provinces Britanniques de l'Amérique du Nord sur le pied le moins restreint. J'ai été en rapport, durant la vacance des Chambres, sur ce sujet, avec les Lieutenant-Gouverneurs de la Nouvelle-Ecosse, du Nouveau Brunswick, de l'Ile du Prince Edouard, et avec le Gouverneur de Terre-Neuve. Je recommande à votre considération l'à propos de donner à ce Gouvernement les pouvoirs propres à lui faire rencontrer les avances de ses Sœurs Colonies avec un esprit de libéralité.

Un Acte passé dans la dernière Session pour l'établissement de la Liberté Réciproque de Commerce entre le Canada et les Etats Unis pour certains articles, produits naturels de l'un et l'autre pays, n'est pas encore venu en opération. Je suis informé qu'une mesure correspondante est maintenant sous la consideration du Congrès des Etats-Unis.

Par un Acte passé durant la dernière session du Parlement Impérial, l'entier contrôle des postes intérieures dans l'Amérique Britannique du Nord, est remis aux autorités Provinciales. Quelque action de la part de la Législature Canadienne, qu'il soit nécessaire d'assurer aux habitants de ces Provinces, vous serez prêts, j'en ai la confiance, à adopter l'avantage d'un taux de postage modique et uniforme.

L'à propos d'effectuer une augmentation dans la Représentation Parlementaire de la Province, attirera probablement votre attention.

On soumettra à votre considération une mesure fondée sur le rapport des Commissaires nommés pour s'enquérir de la conduite, de la discipline et de l'administration du Pénitentiaire Provincial. La richesse et la population croissantes de la Province, et l'aversion qui va en s'augmentant contre la peine capitale, rendent d'une haute importance que l'état de la discipline établie dans le Penitentiaire Provincial et dans les prisons, soit autant que possible, capable d'empêcher le crime et de procurer l'amendement des délinquants.

Je mettrai devant vous des communications de la part des commissaires de sa Majesté pour favoriser l'exhibition des Travaux de l'Industrie de toutes les nations qui doit avoir lieu en 1851, lesquelles m'ont été transmises par le principal Secrétaire d'Etat pour les Colonies. J'ose exprimer l'espérance que l'Industrie et les Produits Canadiens seront convenablement représentés dans cette circonstance intéressante.

En conformité à l'Acte de la dernière Session, la pratique et les procédés de la Cour de Chancellerie, dans le Haut Canada, ont été mis sur un pied uniforme, propre à faciliter les affaires de la Cour, et à diminuer les dépenses des plaideurs. Je vais faire mettre devant vous des copies des règles qui ont été promulguées à ce sujet. Je recommanderais comme d'une importance analogue, et peut-être même égale, la considération de la Juridiction et de la pratique des Cours inférieures dans cette partie de la Province, dans la vue d'*étendre leur sphère d'utilité*, et de *diminuer* autant que possible la dépense des procès.

Le réglement des Municipalités, et la construction de Prisons et de Cours de Justice dans le Bas-Canada, et les lois pour le choix et le retour des Jurés, et celle pour la cotisation des propriétés pour des fins locales dans le Haut-Canada, sont sans doute parmi les sujets qui vont attirer votre attention.

Messieurs de la Chambre d'Assemblée,—

Je ferai mettre devant vous les comptes publics, avec les estimés pour l'année. Je recommende à votre attention un examen sur le revenu et les dépenses de la Province. Je me repose sur votre disposition à accorder les subsides nécessaires pour le service public, et pour le maintien du crédit de la Province.

Honorables Messieurs
et Messieurs,

J'ai jugé qu'il était de mon devoir, dans l'exercice de la prérogative dont je suis revêtu, de témoigner la désapprobation de sa Majesté concernant la conduite tenue par certaines personnes tenant des commissions sous le bon plaisir de la Couronne, qui ont ci-devant avoué le désir d'amener la séparation de cette Province d'avec l'Empire dont elle fait partie. Les vues mises en avant par ces personnes et par ceux qui agissent avec elles, ne sont, j'ai raison de le croire, favorablement appréciés par aucune portion considérable des sujets Canadiens de Sa Majesté. La grande majorité du peuple de la Province a donné, dans cette conjoncture, des preuves non équivoques de loyauté envers la Reine, et d'attachement à la connection avec la Grande Bretagne. Ils jettent les yeux sur leur propre Parlement, pour le redressement des griefs dont l'existence peut être prouvée, et pour l'adoption de telles mesures d'amélioration qui peuvent être propres à promouvoir leur bonheur et leur prospérité.

J'éprouve la conviction que la confiance placée par eux dans la sagesse du Parlement, sera justifiée par vos actes, et que tandis que vous agirez sans ménagement contre les abus, vous ne troquerez pas contre des nouveautés, les droits chers aux sujets Britanniques, ni n'abandonnerez ces principes de bonne foi, de morale et de liberté constitutionnelle, par la stricte observation desquels la Grande Bretagne a pu, avec la bénédiction divine, traverser heureusement bien des périls.

MEMBRES DE LA CHAMBRE D'ASSEMBLÉE.

Il n'y avait à l'ouverture du parlement que 56 membres présents:

MM. Armstrong, Badgley, Baldwin, Bell, Boulton, (Norfolk) Bonthillier, Bourret, Cameron, (Cornwall,) Cameron, (Kent.) Cartier, Cauchon, Cayley, Chabot, Christie, DeWitt, Drummond, Duchesnay, Dumas, Ferguson, Fortier, Fournier, Gugy, Guillet, Hall, Hincks, Hopkins, Jobin, Johnston, Lafontaine, McDonald, (Kingston, McNab, Malloch, McConnell, McFarland, McLean, Merritt, Mongenais Morin, Morrison, Notman, Papineau, Perry, Polette, Prince, Richard, Robinson, Sanborn, Scott, (Bytown,) Seymour, Sherwood, (Toronto,) Sherwood, (Brockville,) Smith, (Durham) Smith, (Wentworth,) Stevenson, Tache, et Thompson—Total 56.

BULLETIN.

Le Discours d'Ouverture.—Bigarrures du Herald.—Les réserves du Clergé.—M. Sanborn et les "Clear Grits".—Tenure Seigneuriale.—Procès pour libelle.—La ville de Toronto.—Faits et nouvelles de l'étranger.

Nous publions dans une autre colonne la traduction du Discours d'Ouverture prononcé mardi à Toronto, par Son Excellence, au début de la présente Session Législative. Les feuilles pessimistes de cette ville ne sont pas satisfaites de cette harangue; les unes lui reprochent de ne pas dire assez, d'autres de ne contenir que des recommandations sur des matières dont la presse s'est elle-même occupée, comme si la presse en devait avoir le monopole, comme si le chef de la Colonie ne devait plus se préoccuper des intérêts publics du moment qu'un journal en aurait dit quelques mots. Des critiques ainsi motivées se passent aisément de commentaire. Au reste, si le représentant de la Reine eût omis dans cette allocution de circonstance quelques-uns, même un seul, des sujets importants qui se rattachent au bien-être de la Province, il trouverait difficilement grâce aux yeux de ces censeurs qui ont pour système de blâmer uniformément ce que font et ce que ne font pas les fonctionnaires de l'administration. Le *Herald*, qui est le journal des bigarrures et des singularités politiques, trouve particulièrement *singulier* le discours du gouverneur. "Ce discours," dit-il, "est singulier, *même à côté des adresses royales*." On trouvera plus singulière encore cette épigramme manquée qu'inspire à un pareil organe républicain le mépris de cette même autorité royale qu'il exaltait en 1837 et 1838 jusqu'à appeler la condamnation capitale sur la tête de ceux qui lui résistaient à cette époque. On se souvient aussi qu'alors le *Herald* voulait que les Canadiens-Français fussent *bannis de la surface du globe*, attendu qu'ils n'avaient pas, selon lui, ce profond amour de la souveraineté *royale* qu'idolâtrait en ce temps-là le *Herald*. Il n'est donc pas hors de propos d'observer à quel point les rédacteurs de journaux qui prétendent *gouverner* le peuple, s'abusent quelquefois eux-mêmes en abusant les autres.

Le *Montreal Courier*, répétant le commentaire du *Herald*, s'étonne de ce que le discours d'ouverture ne renferme aucune allusion *aux réserves du clergé*. Il oublie que ce thème qui ne peut manquer d'être fécond en débats animés, peut-être irritants, au sein de l'assemblée provinciale, n'est point une affaire, à proprement parler, populaire. Mais, quoique le *peuple* de la province n'ait pas reclamé la discussion des *réserves*, elles seront néanmoins prochainement soumises à la révision de la législature. Mardi, M. Price a donné avis à la Chambre qu'il proposerait une mesure à cet égard. Le *Courier* serait fort en peine d'assigner une raison valable à l'appui de l'idée qu'il émet qu'au ministère appartenait l'initiative en cette affaire. Non seulement on ne saurait voir là une question ministérielle, mais il n'est nullement nécessaire de compliquer cette difficulté déjà assez grave par une intervention gratuite et probablement inopportune. Le Bas-Canada n'est pas tenu de s'immiscer dans cette discussion, et, sans doute, elle se passerait bien aussi de son concours.

Nous avons eu occasion, il y a peu de semaines, d'entretenir nos lecteurs de la question des *réserves du Clergé*. Nous nous ferons un devoir d'y revenir autant de fois qu'il sera convenable pour l'intelligence des débats dont elles seront la matière au sein du parlement. On sait qu'un septième des terres du domaine public dans le Haut-Canada, avait été *réservé* pour le soutien du clergé *protestant* de cette section de la province. Les premières difficultés soulevées à l'occasion de cet octroi, ont eu pour cause le partage même des terres cédées entre les diverses sectes dissidentes qui se les disputaient, comme elles se les disputent encore. Le différend a été soumis à l'autorité impériale et décidé, sans qu'il en soit résulté un accommodement définitif. C'est dans le moment où les choses en sont arrivées là que la législature du pays est appelée à interposer son jugement non sur la validité des prétentions contraires, mais touchant l'abolition même des réserves, car la mesure de M. Price n'a pas d'autre but.

Ce procédé législatif de M. Price s'harmonise avec les résolutions adoptées à une assemblée tenue le 8 mai à Toronto, et conçues dans le même sens. L'objet des partisans de l'abolition projetée est d'approprier à l'Education Publique les biens qui constituent les réserves du clergé du Haut-Canada.

L'intention, quant à l'objet, est incontestablement bonne; mais l'abolition des réserves, en d'autres termes, la révocation de la loi impériale qui les a constituées, est une question brûlante, et fait augurer des débats acrimonieux et passionnés dans le cours de l'examen qu'en fera la Chambre.

Nous voyons par la dernière lettre du correspondant qui écrit au *Courier*, de Toronto, que M. Sanborn (le nouvel élu des annexionistes du comté de Sherbrooke) est disposé, en attendant *mieux*, sans doute, à seconder de tout son pouvoir les "Clear Grits" dans les luttes de la session actuelle.

La tenue seigneuriale qui doit aussi passer à la filière des investigations de la chambre, après avoir subi un examen, au grand jour, nous fera un devoir d'analyser pour nos lecteurs les divers modes qui ont été proposés pour en effectuer l'abolition définitive. Les journaux du Haut-Canada rendent compte d'une poursuite intentée pour libelle par M. Dixon de London (H. C.) contre les personnes qui ont occasionné sa destitution de l'office de juge de paix en le dénonçant d'une manière clandestine et *calomnieuse* à l'exécutif. Cette affaire paraît avoir pour base la maxime que, justiciable politique ou justiciable criminel, nul ne doit être condamné sans avoir été entendu, c'est-à-dire, *confronté avec ses accusateurs*. C'est là ce que veut M. Dixon. L'instruction du procès a été remise à l'automne sur le manque de documens suffisans à l'appui de l'accusation.

Le dernier manifeste de la Ligue n'a pas fait sensation à Toronto. Les maisons de cette ville sont littéralement encombrées, dit-on, par l'affluence des étrangers aussi bien que des membres de la Législature.

Une réunion de femmes, au nombre d'environ cinq cents, s'est tenue deux jours durant à Salem (état d'Ohio) dans le but de se faire reconnaître des *droits égaux à ceux des hommes à faire et administrer les lois par lesquelles elles doivent être régies*. Aucun homme n'a pris part aux procédés de ce congrès nouveau. Cette manifestation a obtenu l'adhésion d'un M. Greely, dont le nom figure à ce sujet dans les colonnes du *New-York Tribune*; circonstance dont le *Herald* de Montréal s'est fort scandalisé. Pour surcroît de mortification, un autre écrivain du nom de Willis, et l'un des éditeurs du *Home Journal, dont les jugements sur les hommes et les choses* de ce monde sont *en général correctes*, acquiesce pour sa part à cette méchante idée des Conventionnelles de Salem.

On a dernièrement constaté l'existence de mines d'or abondantes dans l'Australie; cette découverte a arrêté l'émigration qui, de ces parages affluait à la Californie. Des compagnies d'exploitation se sont formées en Australie, l'une d'elles avec un capital de £25 000 [illegible] plus respectables d'entre les habitants de cette colonie. On exprime une grande confiance dans le succès des travaux en contemplation. Depuis longtemps il avait été trouvé, de tems à autre, des échantillons d'or en Australie.

Un voyageur qui a nom Chapman, de New-York, et récemment arrivé de Californie, publie à la date du 24 avril 1850, une lettre par laquelle il contredit formellement la nouvelle d'une surabondance des produits aurifères dans les mines de Californie. Il attribue ce rapport, *faux*, selon lui, à la cupidité des spéculateurs sur les terrains et des éditeurs des journaux qui y existent. M. Chapman prétend que les sept huitièmes des immigrants en Californie éprouvent une cruelle déception, et qu'il y a plus d'indigence et de misère dans cette contrée que dans aucun des Etats de l'union. Il ajoute que des milliers d'individus succombent sans que les journaux fassent mention de leurs souffrances ni de leur décès.

Une lettre du consul anglais à Washington, M. Bulwer, en réponse au comité chargé de considérer le projet de loi de réciprocité commerciale entre les Etats-Unis et le Canada, contient, entre autres articles, l'assurance positive que si un *bill* correspondant à celui qui a reçu la sanction de la législature Canadienne, est passé par le congrès des Etats-Unis, le gouvernement de Sa Majesté Britannique "sera prêt à répondre à la demande que pourra lui adresser le gouvernement "américain, en consentant à ouvrir la navigation du St. Laurent et des canaux y aboutissant, aux navires et aux citoyens des Etats-Unis."

La promesse formelle contenue dans cette lettre, dit le *Courrier des Etats-Unis*, comble trop de vœux, pour que le vote du bill de réciprocité soit désormais douteux.

Le *Courrier* ajoute à ce même sujet:

"Au lieu d'un seul lien d'intimité entre le Canada et les Etats-Unis, cet acte en créera deux maintenant, *et formera ainsi un pas* immense *vers l'annexion*."

Comment expliquez-vous cela!

Invasion de Cuba.

Une dépêche télégraphique de la Nouvelle Orléans confirme la nouvelle de l'invasion de l'Ile de Cuba. Le *New-York Herald* dit que des preparatifs pour cette attaque sur Cuba, se faisaient depuis six mois dans les Etats-Unis, qu'on en parlait publiquement à Washington, et que le Gouvernement Américain connaissait et favorisait les procédés, ou bien qu'il est "aveugle, sourd et muet." On dit que l'Amiral Anglais, qui commande l'Escadre des Indes Occidentales, est informé de tout et qu'il est prêt à assister le Gouvernement de Cuba—D'après un correspondant de la N. O. la nouvelle expédition est dirigée par le Général Lopez, le Signor Gonzalès, le Général Henderson (du Mississipi) D. J. Ségur, et un des Editeurs du *Delta* de la Nouvelle-Orléans. Le même correspondant dit que quatre régiments ont été levés, un dans le Kentucky, un dans la Louisiane—qui sont déjà en mer et que deux autres, l'un du Tenessee et l'autre du Mississipi, partiront dans peu de jours.

"reçoit les larmes d'un de tes enfans! Adieu!
"vous tous, ô mes parens, qui m'avez banni
"de votre sein; je quitte cette terre, mais ma
"dernière parole sera celle d'un ami qui ne
"demande au ciel que votre bonheur. Et
"vous, ma mère, que j'aurais voulu presser
"dans mes bras, recevez les adieux de votre
"fils qui ne regrette, en mourant, que vous
"n'ayez pas connu assez combien son cœur
"était fait pour vous aimer. Adieu! toi aussi
"forêt solitaire, qui seule va être témoin de
"mes derniers instants. Que tes échos redisent
"au malheureux qui te parcourra les malheurs
"que j'ai éprouvés. Et qu'alors son âme sen-
"sible vienne verser quelques larmes à la
"place où mon cœur aura cessé de battre.
"Mon Dieu, vous me pardonnerez le crime
"que je vais commettre, pour les souffrances
"que j'ai essuyées, si toutefois c'est un crime
"d'arrêter la source de ses malheurs."

Après avoir dégagé son cœur du poids qui l'accablait, il se leva avec force, enfonça dans l'arme le plomb meurtrier, fit crier la détente sous ses doigts nerveux, plaça l'extrémité du canon sous son menton; il allait tirer, lorsque je sortis aussitôt de l'endroit où j'étais caché; d'un bond je fus près de lui, je saisis son bras violemment et du regard je lui fis signe de m'entendre. A cette apparition inattendue, l'arme s'échappa de sa main, et retomba sur le sol.

"Qui êtes-vous, me dit-il, vous qui venez
"arracher le bonheur à celui qui allait le goû-
"ter; ne suis-je pas libre de ma vie!

"Non, mon ami, vous n'en êtes pas le maître;
"Dieu n'a pas dit à l'homme, tu quitteras cette
"terre lorsque tu seras las de l'habiter! Lui
"seul en est le maître, et à lui appartient le
"droit de trancher les liens qui nous retien-
"nent à cette enveloppe terrestre. Vous vou-
"lez cesser de vivre, malheureux jeune hom-
"me, et vous n'avez pas encore commencé!
"Que sont ces jours d'orages que vous avez
"essuyés, contre cette belle aurore de l'ave-
"nir. Vous vous devez à la société, et un jour
"elle pourrait vous demander compte de ces
"instants que vous lui avez ravis; apprenez
"à vivre, avant que de vouloir mourir; après
"l'adversité vient le bonheur; ayez plus de
"confiance en la providence, que vous n'en
"avez eu, et soyez certain qu'elle ne vous
"abandonnera pas. Comme à vous, le sort m'a
"été contraire, et dans ces moments de délire
"où je me trouvais, je courais au devant de
"la mort; mais un cri plus fort me retenait,
"une main de fer, enchaînait ma résolution;
"et cette main ce cri, c'est celui de la cons-
"cience, qui seule soutient le faible, et rend
"l'espoir à celui qui l'a déjà presque perdu.
"Je suis satisfait que le ciel, met place sous
"votre route, au moment où vous ailliez ex-
"écuter votre funeste projet; cet acte me
"donne un titre de plus à votre amitié.

"Merci, me répondit, M. A.... j'écoute vos
"sages conseils, et dès ce jour je vous regarde
"comme mon meilleur ami; et dans quelque
"travers que vous vous trouviez, je me mon-
"trerai aussi généreux que vous l'avez été
"pour moi.

Je quittai ce jeune homme, en nous promettant de nous revoir, avec cette joie que donne le cœur lorsqu'il a fait une bonne actions, remerciant le ciel de m'avoir procuré l'occasion, d'avoir rendu le bonheur a un mortel, qui jusqu'à ce moment, n'avait pas su l'apprécier.

La Canadienne.

Sous le palmier flexible où la joyeuse mère,
Comme une fleur qu'agite une brise légère,
Vient bercer en chantant le fruit de son amour.
A l'heure où tout se tait, hors le flot sur la rive,
Avec son fils mourant une femme plaintive
Vint s'asseoir, et prier un jour.

Sa douleur n'implorait dans son tendre langage,
Ni le vieux maniton, qu'adore le sauvage,
Ni l'esprit des forêts, ni les profanes dieux.
Les blancs avaient instruit la jeune Canadienne,
Et la touchante voix de la mère chrétienne
Disait à la reine des cieux.

Ecoute: quand la Nonpareille
A fait éclore ses petits,
Elle s'endort; mais son oreille
Entend le moindre de leurs cris.

Ah! ma douleur est bien amère,
O Vierge sainte! éveille-toi:
Ecoute: du doux nom de mère
Nul ne t'appelle ici, que moi.

Un jour, quand les fils des Savannes
Suivaient l'orignal dans les bois,
Celui qui te prêche aux cabanes
M'apparut, et sa douce voix

Me dit: tu seras mère encore,
Et ton regard avec bonheur
Verra près de la tombe éclore
Une nouvelle et tendre fleur.

Mais les fleurs sur ton sein ternies,
Se dessèchent à leur printemps,
Et le regard des noirs génies
Fait mourir tes petits enfants.

Je connais au ciel une femme
Qui veillerait sur ton berceau,
Et qui saurait de la jeune âme
Ecarter l'esprit du tombeau.

Tous les blancs lui disent: Ma mère;
Et les esprits, aux ailes d'or,
Viennent la nuit, à sa prière,
Bercer le jeune enfant qui dort.

Près de ton fils, ô Canadienne!
Elle viendrait du haut des cieux,
Si, la première dans ces lieux,
Tu lui disais: je suis chrétienne.

J'obéis: et depuis ce jour,
Combien de fois, Vierge chérie,
Près de mon enfant, attendrie,
Tai-je priée avec amour?

Cependant, auprès de sa couche,
La mort cruelle vint s'asseoir,
Et la blanche fleur qu'elle touche
Mourra peut-être avant le soir.

Peut-être l'arbre, où, mère encore,
Je viens agiter son berceau,
Quand, demain, reviendra l'aurore,
Ne bercera plus qu'un tombeau.

Il va mourir.... et ma prière,
Montera seule devant toi;
Et ton saint nom sur cette terre
N'aura pour le bénir que moi!

Il va mourir... Et l'Indienne,
Secouant la tête à mes yeux,
Dira, sans pleurer, que ses dieux
Ont puni la femme Chrétienne.

Ah! si pour toi j'ai renoncé
Aux fêtes où chantait mon père,
A l'esprit qu'adorait ma mère,
Sous ces rameaux qui l'ont bercé;

Si j'ai dit ton nom au Sauvage,
Au guerrier ami de mes chants,
Si j'ai fait devant ton image
S'incliner les petits enfants!

Toi, qui souris à l'œil qui pleure,
O Vierge! viens à mon secours;
Chasse la mort de ma demeure,
Sauve le fruit de mes amours.

Elle dit: comme un lys, sur sa tige épuisée,
Renaît, quand un beau jour lui verse sa rosée,
Le front du jeune enfant devint pur et vermeil;
Une clarté céleste avait sur son visage
Passé, comme au matin sur un pâle nuage
Passe un doux rayon du soleil.

PAUL DUCLOS